

## ÉDITORIAL

### Et la formation continue...

*Dr Hervé Zender, président de la CSFC*

Il y a déjà 10 ans, en 1993, la Chambre médicale de la FMH a voté la notion de formation médicale continue obligatoire, structurée et attestée, ce qui a amené, entre autres, la création de la Commission de formation continue de la FMH en 1995 et la modification de la Réglementation pour la Formation Continue (RFC) en 1998. Cette RFC imposait aux Sociétés cantonales de médecine (SCM, dont notre SNM) diverses obligations et devoirs, particulièrement à l'égard des médecins non porteurs d'un titre de spécialiste FMH. Avec l'entrée en vigueur simultanée des accords bilatéraux et de la Loi sur l'exercice des professions médicales (LEPM) avec son ordonnance le 1<sup>er</sup> juin 2002, ainsi que le remplacement des anciens titres FMH par quarante-quatre titres post-grades fédéraux, il a été nécessaire de modifier radicalement la RFC. Cette nouvelle modification de la RFC, adoptée le 25 avril 2002 et entrée en vigueur le 11 août 2002, a surtout recentré la formation continue comme tâche principale des Sociétés de disciplines médicales (comme la SSMG ou la SSMI par exemple). Le rôle des SCM, dont notre SNM, s'est alors trouvé notablement réduit, du moins dans le texte de la RFC (article 13, seul article nous concernant directement en tant que Société cantonale de médecine: «La SCM peut prévoir pour ses membres une formation continue obligatoire dans son propre domaine de compétence»). Il s'agit, entre autres, de tenir compte des besoins du service d'urgence générale obligatoire. Les SCM mettent en vigueur les dispositions s'y rapportant). En particulier, les SCM, dont notre SNM, ne peuvent plus recon-

naître, ni ne pas reconnaître d'ailleurs, un colloque ou un cercle de qualité consacré à la formation continue et, plus globalement, elles ne peuvent plus valider ou ne pas valider un programme annuel de formation continue d'un de ses membres, spécialiste FMH ou pas; toutes ces tâches sont actuellement strictement dévolues aux Sociétés de disciplines médicales.

Au niveau cantonal, sous la houlette du Dr Pierre Kaeser entre 1994 et 2000, la Commission scientifique et de la formation continue (CSFC) s'est largement penchée sur la question de la formation continue et sur l'organisation de celle-ci. Lors d'une votation générale en 1998, la nécessité d'organiser une formation continue par la SNM a été acceptée par 100% des généralistes et internistes de la SNM, mais son caractère obligatoire a été refusé par 60% des votants. Le règlement pour la formation continue de la SNM a ensuite été accepté par 92% des généralistes et internistes de la SNM en 1999. Un programme de formation continue de la SNM a alors été élaboré et envoyé au comité central de la FMH le 24 mars 2000. Malheureusement, avec l'entrée en vigueur prévue en 2002 de la LEPM (cf. ci-dessus), le comité central de la FMH a renoncé à valider notre programme le 23 mai 2001. Après discussions au sein de la CSFC et au sein du comité de la SNM, il a été décidé que la CSFC continuerait d'organiser les demi-journées bimensuelles de formation continue du jeudi matin dans les deux hôpitaux principaux du canton et que, au vu de l'article 13 sus-mentionné de la RFC, une fois par an, l'une de ces demi-journées serait consacrée aux problèmes liés aux urgences médicales. Par ailleurs, à la demande de

certaines Sociétés de disciplines médicales, un recensement récent des possibilités de formation continue pour les généralistes et internistes du canton a montré qu'il existait dix-huit colloques hospitaliers et cinquante-cinq colloques, cercles de qualité, etc. dans notre canton, ce qui doit donc permettre de proposer une large palette de sujets et de types de formation pour les médecins installés.

La Commission scientifique et de la formation continue a les attributions

## SOMMAIRE

<b>Editorial</b> .....	p. 3
<b>Le billet du président</b> .....	p. 5
<b>Dossier :</b>	
Formation continue 2003 - quelles sont les règles applicables .....	p. 7
Philosophie de la formation continue, vue par la SMG .....	p. 9
L'autogestion, rayonnement de la formation continue de l'ANMO ..	p. 10
Cercle de qualité et formation continue .....	p. 11
La formation continue en Valais	p. 13
E-learning .....	p. 14
<b>Actualités :</b>	
L'art de certifier... en toute bonne conscience .....	p. 19
<b>Pharma-News</b> .....	p. 20
<b>Reflets de la SMSR</b> .....	p. 21
<b>Actualités :</b>	
Centre néphrologie neuchâtelois Consultation de l'insuffisance rénale .....	p. 22
Un regard sur le congrès de la SSMG de septembre 2003 .....	p. 25
<b>Candidats à la SNM</b> .....	p. 27
<b>L'écho des officines</b> .....	p. 29
<b>Calendrier médical</b> .....	p. 31

suivantes (article 35 des statuts de la SNM): elle prépare les séances scientifiques; elle s'efforce de coordonner les séances organisées par les hôpitaux; elle peut organiser des cours de perfectionnement, éventuellement en collaboration avec les autres sociétés médicales; elle exerce toute autre activité en rapport avec l'art. 2 des statuts (buts de la SNM). Sa principale activité est donc d'organiser les demi-journées bimensuelles de formation continue du jeudi matin en tentant d'éviter les redondances, pour autant que les organisateurs des autres éventuels colloques avertissent préalablement la CSFC des sujets traités. Cette commission est une rareté dans notre pays, du moins dans sa composition et son mode de travail. Elle est composée de vingt-trois membres: deux femmes et vingt-un hommes, dix-sept médecins installés et six médecins hospitaliers, treize médecins internistes (dont sept avec une autre spécialité), neuf médecins généralistes (dont deux avec une autre spécialité) et un pédiatre, treize médecins du haut du canton et dix médecins du bas du canton, dix-sept médecins des villes et six médecins de la campagne. Elle se réunit habituellement deux fois par an durant une soirée et, hormis l'organisation des demi-journées bimensuelles de formation continue du jeudi matin, elle discute des moyens à disposition pour la formation continue, de la forme que doit prendre cette formation continue, et elle tente de réfléchir sur l'avenir de la formation continue. Ses membres planifient ensuite, par groupes de deux, dans le détail, chacune des demi-journées bimensuelles de formation continue qu'ils ont accepté de préparer et les deux coordinateurs cantonaux, les Drs Daniel Genné et Reza Kehtari, organisent les aspects plus pratiques permettant le bon déroulement de ces demi-journées.

La formation continue est donc devenue une obligation incontournable et nous serons contrôlés pro-

bablement tous les trois ans. Cette évolution contraignante est à mon avis regrettable, même si l'intention initiale est louable (assurer à nos patients des soins de qualité et modernes, dispensés par des médecins aux connaissances les plus pointues possibles et actualisées). Organiser dans le canton une formation continue de qualité et satisfaisant tous les médecins généralistes et internistes installés reste une gageure, et elle ne serait que parcellaire et orientée si les membres de la commission n'étaient pas en majorité, justement, des omnipraticiens installés (j'en profite d'ailleurs pour remercier très chaleureusement tous les membres de la commission). La volonté de la commission est de continuer de

relever ce défi et de rester largement ouverte à toute proposition ou idée nouvelle qui pourrait surgir (ceci est un appel du pied). Le présent numéro de SNM-News (évidemment sans aucune volonté d'être exhaustif sur le sujet) est donc consacré à la formation continue avec des textes très variés, parfois directement pratiques, sinon intéressants, et générant des questions. En vous souhaitant une bonne lecture, au nom de la Commission scientifique et de la formation continue, au nom du comité de la SNM et évidemment en mon nom propre, je vous souhaite également d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2004, malgré ou grâce à l'introduction du TARMED.

## Certificat de formation continue en Médecine psychosomatique et psychosociale

**Mars 2004 - Juillet 2006**

Un nouveau **Certificat universitaire de formation continue en médecine psychosomatique et psychosociale va débiter en mars 2004.**

Ce programme, rattaché aux Universités de Genève et Lausanne est mis en place de manière interdisciplinaire et en partenariat par des praticiens issus de l'Association romande pour la formation en médecine psychosomatique et psychosociale (ARFMPP) et des représentants des Facultés de médecine des Universités de Genève et de Lausanne. Il a pour but d'introduire les participants à un cadre théorique de l'approche bio-psychosociale, de les sensibiliser aux modalités pratiques de l'évaluation des situations de souffrance mentale et de l'indication aux traitements psychologiques et de leur apprendre à identifier et à gérer leur propre implication personnelle et leur propre contribution dans le processus de soin.

Ce certificat s'adresse à tout médecin intéressé par les aspects relationnels et par la complexité somato-psychique, parlant français. Il comporte douze journées réparties sur deux ans et un travail personnel. Il doit être complété par des supervisions. Ce programme est reconnu comme formation partielle par l'AMPP pour obtenir l'attestation de formation complémentaire en médecine psychosomatique et psychosociale. Le nombre de participants est limité à quarante-cinq personnes.

Le délai d'inscription est le **28 janvier 2004**  
(finance d'inscription: Fr. 3600.-).

Un programme détaillé peut être demandé au **Service de formation continue** de l'Université de Lausanne, 1015 Lausanne.

Tél. 021 692 22 90 – E-mail: formcont@unil.ch